



Artistes interprètes, faisons la grève, soutenons la grève à Radio France !

Radio France est en grève depuis plusieurs semaines, contre un « plan stratégique » de la direction qui fragiliserait de nombreux secteurs de la radio publique, y compris la production de fictions.

Avec toute la CGT de Radio France, le SFA appelle les artistes interprètes à se joindre à la grève et à la soutenir par divers moyens.

Si vous êtes convoqué-e pour un enregistrement, nous vous invitons à proposer un vote avant l'enregistrement, pour que l'équipe technique et artistique puisse décider ensemble de se mettre en grève. Vous avez le droit aussi de vous déclarer gréviste tout-e seul-e, même si cela peut être difficile. Et si la grève entraîne l'annulation de l'enregistrement, le SFA vous appelle à vous déclarer gréviste. (Dans ce cas, vous ne serez pas payé-e, mais vous serez convoqué-e de nouveau lorsque l'enregistrement sera reprogrammé.)

Depuis plusieurs semaines, la direction de Radio France tente de masquer la grève en la rendant inaudible et invisible. Pour cela, elle néglige de passer une annonce indiquant que les artistes sont en grève et que l'émission a en principe été enregistrée avant le début de cette action. Elle procède aussi à de nombreuses rediffusions, y compris dans des conditions où elle n'en a pas le droit. En effet, pendant un mouvement de grève impliquant les artistes dramatiques, lyriques ou de variété, il est interdit de rediffuser des fictions (ou toute émission générant un « supplément pour cachet » à des artistes dramatiques, lyriques ou de variété.)

Si vous êtes concerné-e par une rediffusion en temps de grève, le SFA vous invite à reverser votre « supplément sur cachet » à la caisse de grève.

Mais, bien entendu, il n'est pas besoin de prétexte pour alimenter la caisse de grève : c'est un moyen de permettre aux salarié-es de Radio France de tenir la grève dans la durée, et de forcer la direction à retirer son plan. Le SFA invite tou-tes les artistes interprètes attaché-es au service public radiophonique à le faire, selon leurs moyens !

Comment donner à la caisse de grève :

- Par Internet : lepotsolidaire.fr/pot/pbsul2f8

- Par chèque : à l'ordre de « Caisse de grève », adressé à CGT Radio France, 116 av du Pdt Kennedy, 75016 Paris